



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités

# **Mandataires Judiciaires à la protection des majeurs**

## **ANALYSE DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DES MJPM**



### **SYNTHESE DES RESULTATS DE L'ENQUÊTE 2021 d'auto-évaluation des risques liés à l'activité MJPM**



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

ANALYSE DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DES MJPM

# RESULTATS DE L'ENQUÊTE 2021 Mandataires Judiciaires à la protection des majeurs

## Introduction

L'instruction nationale du 29 juin 2021, relative au programme national d'inspection contrôle sur le champs de la cohésion sociale, définit les objectifs de l'analyse des risques liés à l'activité des professionnels mandataires judiciaires à la protection des majeurs,

Pour la région Hauts de France, ce sont 71 mandataires individuels, 47 préposés et 22 services de mandataires judiciaires à la protection des majeurs qui ont été sollicités pour réaliser cette enquête,

L'enquête a été élaborée et mise en œuvre par la mission régionale et interdépartementale d'inspection, contrôle et enquête (MRIICE), en appui avec la cellule MJPM du service ADIS et le service SAIPP d'appui à l'innovation des politiques publiques de la DREETS Hauts de France.

Elle a été réalisée sur la base d'un questionnaire national, envoyé à l'ensemble des professionnels mandataires judiciaires à la protection des majeurs de la région à l'automne 2021.

## ANALYSE DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DES MJPM

### Objectif

- **Aider** à l'amélioration des pratiques professionnelles
- **Développer** une approche objectivée de la maîtrise des risques
- **Repérer** les risques et anticiper ces risques pour mieux les maîtriser

### Thématiques

L'enquête portait sur les 5 thématiques suivantes :

- **Installation**
- **Organisation**, fonctionnement et formation
- **Prise en charge**
- **Maitrise des risques** institutionnels
- **DIPM**

### Calendrier

- Octobre 2021 : lancement du questionnaire
- 30 novembre 2021 : date butoir de retour des réponses
- Janv. 2022 : relances
- Février 2022 : synthèse exploitation des résultats

## RESULTATS DE L'ENQUÊTE 2021

### Mandataires Judiciaires à la protection des majeurs

#### Taux de participation à l'enquête :

L'enquête a été lancée le 8 octobre 2021 pour un retour des réponses fin novembre.

Le taux global de réponse à l'enquête est de **72 %** tous professionnels confondus avec :

- 77 % de réponses pour les services
- 82 % pour les mandataires individuels
- 57 % pour les préposés en établissement

#### Outils et méthode :

Un questionnaire d'analyse des risques liés à l'activité des MJPM a été élaboré par un groupe de travail national. Celui-ci a été adapté par la DREETS Hauts de France pour la réalisation d'une enquête en ligne à partir de l'outil SOLEN. Ce questionnaire a été adapté pour les 3 catégories de professionnels : les mandataires individuels, les préposés en établissement et les services.

Les résultats ont fait l'objet d'un traitement des données pour une visualisation graphique. Un radar de synthèse d'analyse globale des risques a été construit pour chaque catégorie de professionnels, autour des 5 thèmes de l'enquête:

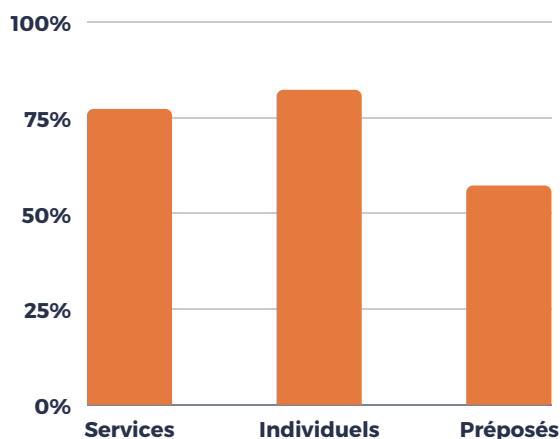
- Installation
- Organisation, fonctionnement et formation
- Prise en charge
- Maîtrise des risques institutionnels
- DIPM

Les résultats pour chaque thème ont été représentés sous forme de secteurs et de diagrammes en barres. Ces résultats ont été synthétisés sur une fiche par type de professionnel.

#### Taux de participation

# 72 %

taux global de participation à l'enquête régionale



#### Les 5 thèmes investigués

1. **Installation**
2. **Organisation, fonctionnement et formation**
3. **Prise en charge**
4. **Maîtrise des risques institutionnels**
5. **DIPM**

## RESULTATS DE L'ENQUÊTE 2021

### Mandataires Judiciaires à la protection des majeurs

#### Synthèse de l'analyse globale de la couverture des risques liés à l'activité des services mandataires, des mandataires individuels et des préposés en établissement.

Les résultats ont fait l'objet d'un traitement des données pour une visualisation graphique.

Un radar de synthèse d'analyse globale des risques a été construit pour chaque catégorie de professionnels, autour des 5 thèmes de l'enquête:

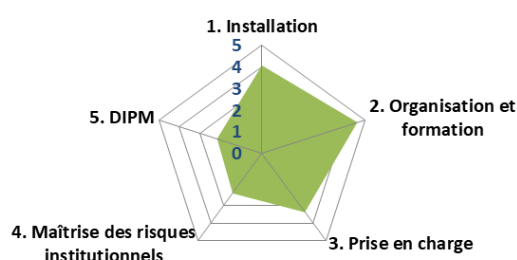
- Installation
- Organisation, fonctionnement et formation
- Prise en charge
- Maîtrise des risques institutionnels
- DIPM

#### Présentation des résultats :

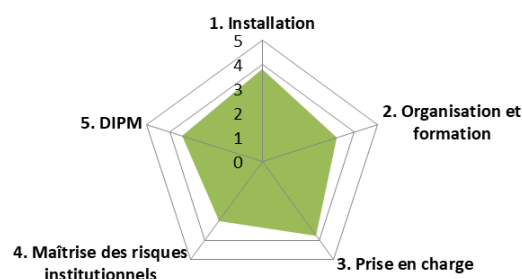
Les résultats par catégorie de professionnels et par thème ont été synthétisés dans les fiches suivantes :

- **Fiches 1A, 1B, 1C** : Mandataires individuels
- **Fiches 2A, 2B, 2C** : Services mandataires
- **Fiche 3A, 3B, 3C** : Préposés d'établissement

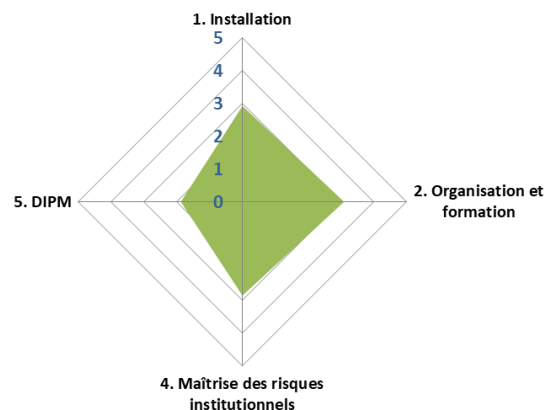
Synthèse de l'analyse globale des risques pour l'ensemble des mandataires individuels répondants (58/71)



Synthèse globale de l'analyse des risques pour l'ensemble des services répondants (17/22)



Synthèse de l'analyse globale des risques liés à l'activité MJPM des préposés d'établissement (27/47)



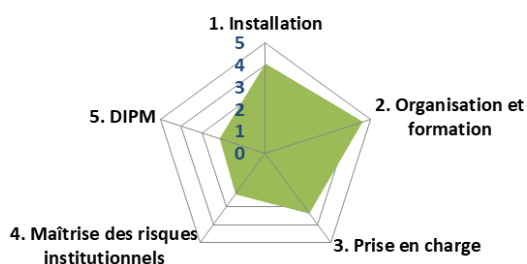


# ANALYSE DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DES MJPM

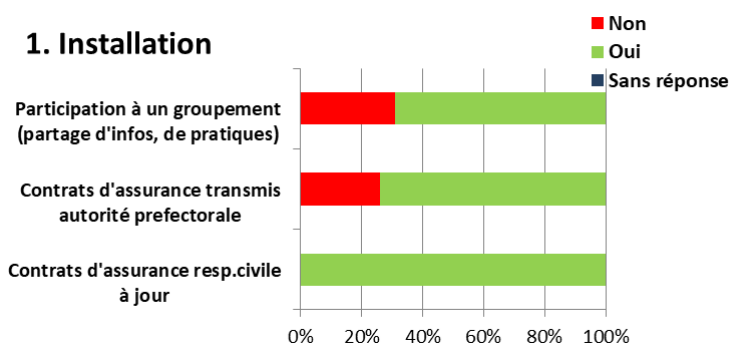
## RESULTATS DE L'ENQUÊTE MJPM 2021

### Fiche 1A - Mandataires individuels

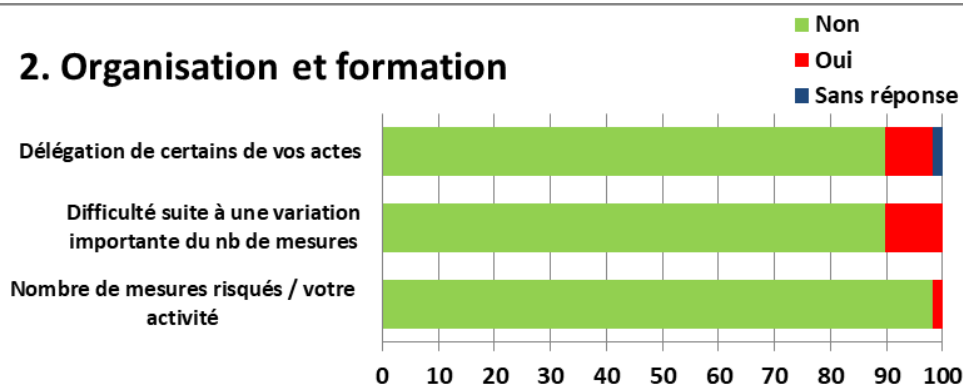
Synthèse de l'analyse globale des risques pour l'ensemble des mandataires individuels répondants (58/71)



#### 1. Installation



#### 2. Organisation et formation



# 82 %

59 répondants pour 71 Mandataires individuels

# 53 %

des mandataires individuels répondants, n'ont pas de protocole formalisé d'exercice de la mesure

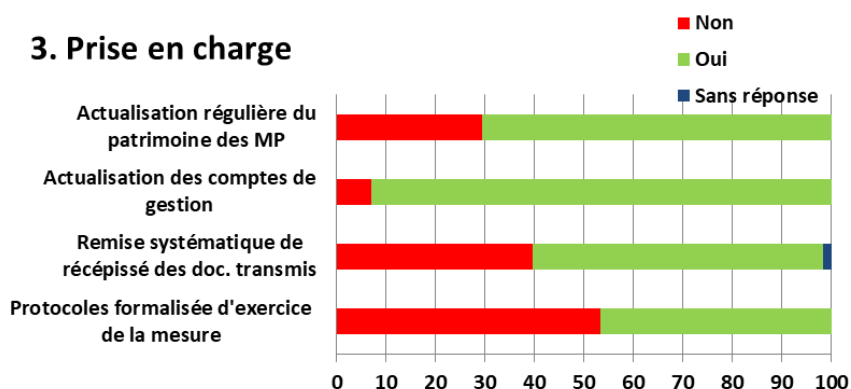
# 71 %

des mandataires individuels répondants, actualisent régulièrement le patrimoine des majeurs protégés

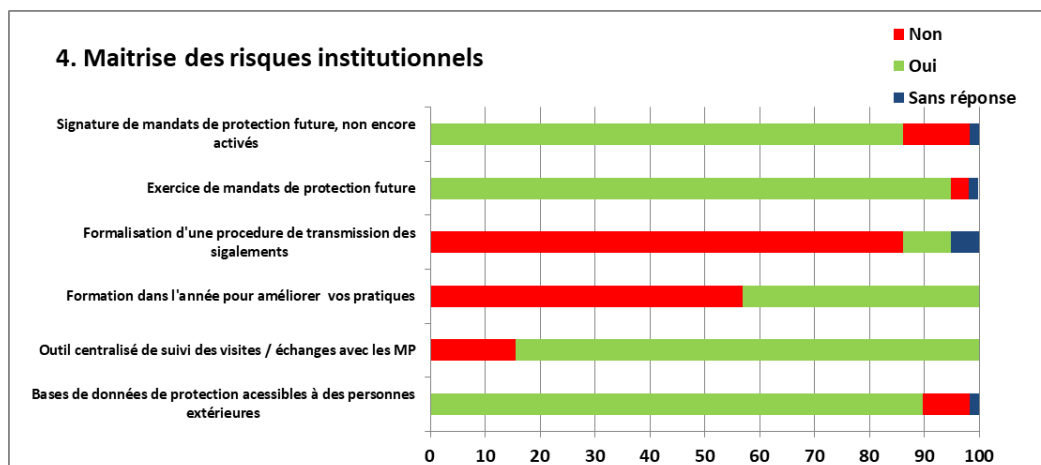
# RESULTATS DE L'ENQUÊTE MJPM 2021

## Fiche 1B - Mandataires individuels

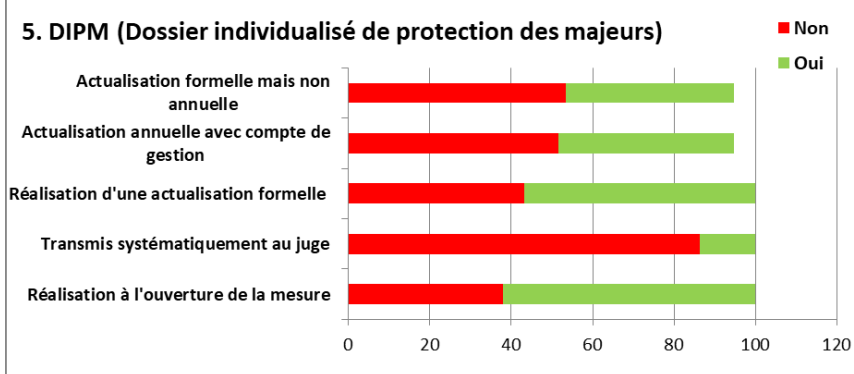
### 3. Prise en charge



### 4. Maitrise des risques institutionnels



### 5. DIPM (Dossier individualisé de protection des majeurs)



**19,4 %**

des mandataires individuels répondants envisagent de cesser leur activité d'ici 3 ans

**86 %**

des mandataires individuels n'ont pas formalisé de procédure de transmission des signalements

**43 %**

des mandataires individuels ont suivi dans l'année une formation pour améliorer leurs pratiques

**62 %**

des DIPM sont réalisés dès l'ouverture de la mesure

# ENQUÊTE MJPM 2021

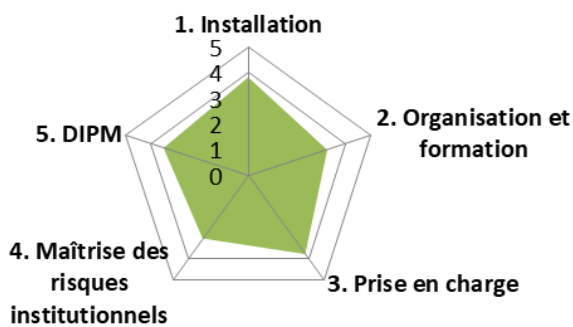
## Fiche 1C- Questionnaire Mandataires individuels

<b>1. Installation</b>
1.5.1 Vos contrats d'assurance en responsabilité civile (locaux et responsabilité individuelle) sont-ils à jour ?
1.5.2 Vos contrats d'assurance en responsabilité civile (locaux et responsabilité individuelle) ont-ils été transmis à la DDETS/DREETS compétente ?
1.6 Participez-vous à un groupement national ou régional de MJPM pour partager vos pratiques et recueillir de l'information ?
<b>2. Organisation</b>
2.1/2.2 Estimez-vous que le nombre de mesures que vous exercez présente un risque pour votre activité (au vu de votre organisation trop ou pas assez de mesures) ?
2.3 Votre activité a-t-elle été mise en difficulté par une variation (augmentation ou diminution) trop importante du nombre de mesures durant l'année ?
2.4.1 Certains de vos actes sont-ils délégués systématiquement ?
<b>3. Prise en charge</b>
3.1.1 Avez-vous des protocoles écrits formalisés sur votre organisation interne dans le cadre de l'exercice des mesures de protection ?
3.1.2 Si oui, veuillez indiquer dans le cadre ci-dessous ce que vous avez pu formaliser pour votre permanence téléphonique / mail.
3.2 Remettez-vous systématiquement un récépissé des documents transmis à vos majeurs protégés ?
3.3.1 Procédez-vous régulièrement à une actualisation des comptes de gestion du majeur protégé ?
3.3.3 L'inventaire du patrimoine du majeur protégé est-il régulièrement actualisé ?
<b>4. Maîtrise des risques institutionnels</b>
4.1 Vos bases de données sur vos mesures de protections sont-elles accessibles à des personnes extérieures (hors mandataire et secrétariat) ?
4.2.1 Disposez-vous d'un outil centralisé de suivi (reporting) de vos visites et/ou échanges (quantitatifs et qualitatifs) avec vos majeurs protégés ?
4.3 Réalisez-vous durant l'année des formations dans l'objectif d'améliorer vos pratiques professionnelles ?
4.4.1 Avez-vous un document de procédure spécifique sur le signalement des faits de maltraitance de vos majeurs protégés ?
4.4.2 Rédigez-vous le signalement et les démarches à suivre ?
4.4.3 Avez-vous formalisé une procédure de transmission de vos signalements auprès de la Justice, du Conseil Départemental, de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et de la DDETS /DREETS ?
4.5.1 Exercez-vous des mandats de protection futur ?
4.6.1 Avez-vous signé des mandats de protection futur qui ne sont pas encore activés ?
4.17 Disposez-vous d'un protocole d'archivage d'un dossier papier ou informatique des majeurs protégés dont vous avez ou avez eu la charge ?
<b>5. DIPM</b>
5.1 Le DIPM est-il réalisé systématiquement à l'ouverture de la mesure ?
5.2 Le DIPM est-il transmis systématiquement au juge ?
5.3 Une actualisation formelle du DIPM a-t-elle été réalisée ?
5.4 Une actualisation annuelle du DIPM avec compte de gestion est-elle réalisée ?
5.5 Une actualisation formelle, mais non annuelle a-t-elle été réalisée ?
<b>Prévoyez-vous d'arrêter votre activité MJPM au cours des 3 prochaines années ?</b>
Si oui, pouvez-vous nous indiquer une échéance plus précise ?

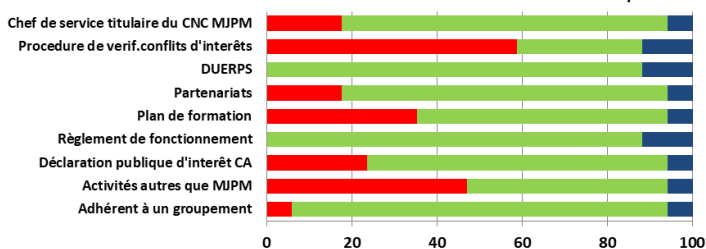
## RESULTATS DE L'ENQUÊTE MJPM 2021

### Fiche 2A- Services Mandataires

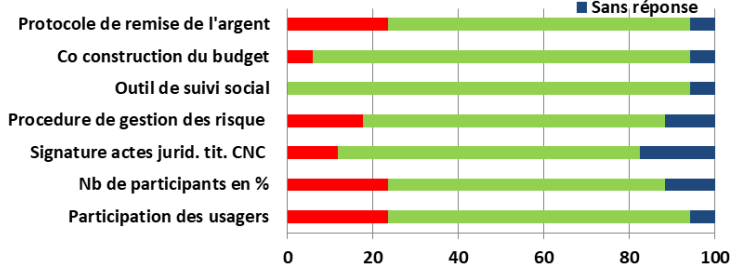
Synthèse globale de l'analyse des risques pour l'ensemble des services répondants (17/22)



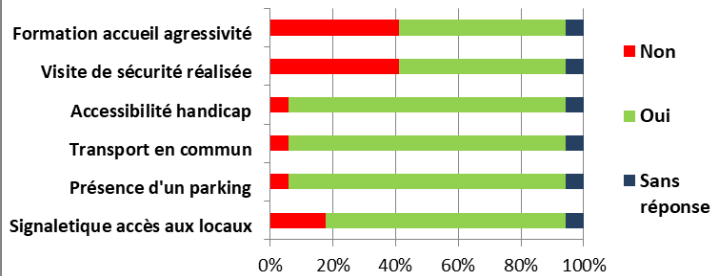
### 2. Organisation et formation



### 3. Prise en charge

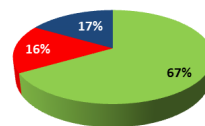


### 1. Installation



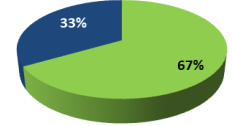
1.2.2 les visites de sécurité ont-elles été réalisées il y a moins de cinq ans ?

Legend: Oui (green), Non (red), Non renseigné (blue)



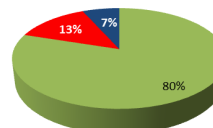
1.2.3 les avis des visites de sécurité ont-ils été favorables ?

Legend: Oui (green), Non (red), Non renseigné (blue)



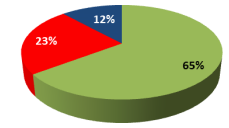
2.6.1 Si vous avez établi un Document Unique de Délégation, celui-ci est-il daté de moins de cinq ans ?

Legend: Oui (green), Non (red), Non renseigné (blue)



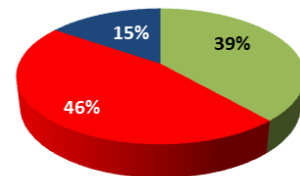
2.7.2 Si vous disposez d'un règlement de fonctionnement, celui-ci est-il daté de moins de cinq ans ?

Legend: Oui (green), Non (red), Non renseigné (blue)



3.1.3 Si vous avez mis en place une instance de représentation des usagers, le pourcentage de participation des usagers est-il supérieur à 10 % ?

Legend: Oui (green), Non (red), Non renseigné (blue)



# 77%

de services répondants  
17 sur les 22 services

# 58,8 %

des services répondants n'ont pas encore mis en place de procédure de vérification des conflits d'intérêt

# 100%

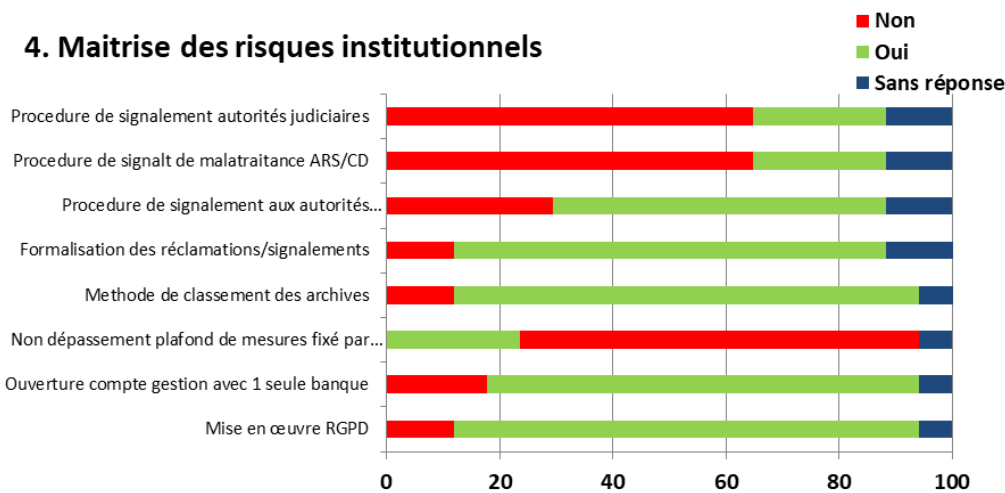
des services répondants ont mis en place un outil de suivi social



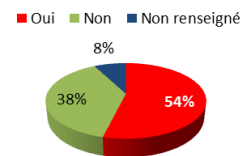
## RESULTATS DE L'ENQUÊTE MJPM 2021

### Fiche 2B- Services Mandataires

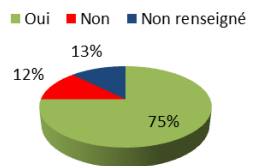
#### 4. Maitrise des risques institutionnels



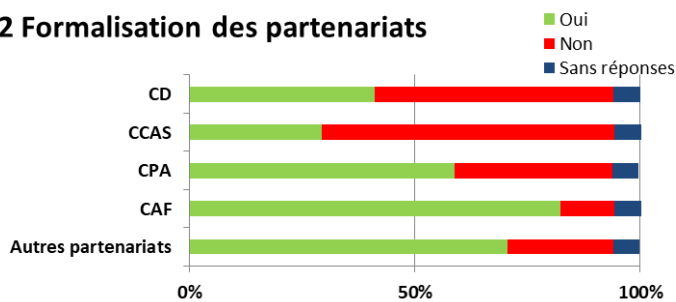
4.4.2 Dépassez-vous fréquemment votre plafond de mesures fixé par votre agrément ?



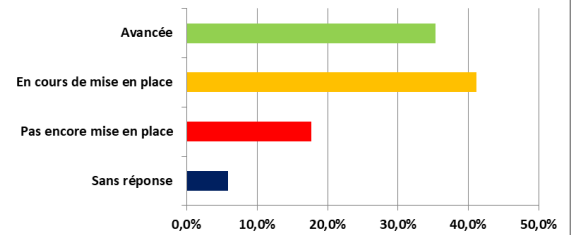
4.5 (Si oui,) Alertez-vous la DREETS/DDETS/PP de ces dépassements ?



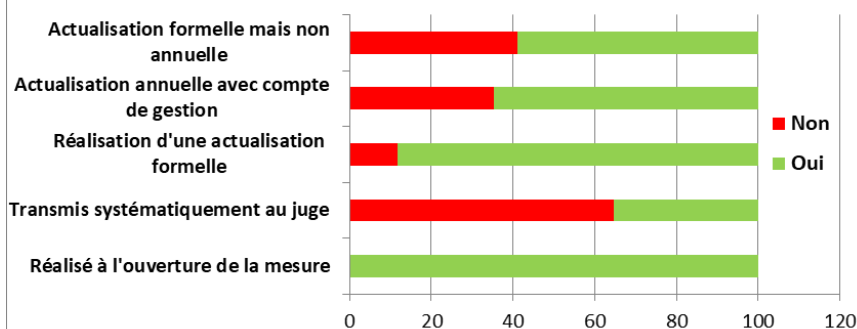
#### 4.2 Formalisation des partenariats



#### 4.8 Sensibilisation à la prévention de la maltraitance



#### 5. DIPM (Dossier individualisé de protection des majeurs)



**64,7 %**  
des répondants ne transmettent pas systématiquement le DIPM au juge

**76,5%**

des services répondant ont mis ou sont en cours de **mise en place d'un sensibilisation du personnel à la prévention de la maltraitance**

**64,7 %**

des services **n'ont pas mis en place de procédures de signalement** des évènements graves (dont maltraitance) auprès des autorités judiciaires, ARS, CD...

**100 %**

des service déclarent que le DIPM est réalisé dès l'ouverture de la mesure

# ENQUÊTE MJPM 2021

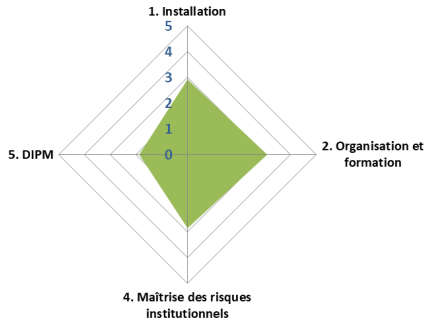
## Fiche 2C- Questionnaire Services

1. Installation	
<b>1.1 Accès aux locaux</b>	
1.1.1	Une signalétique a-t-elle été mise en place pour que les usagers aient facilement accès à vos locaux ?
1.1.2	Ya-t-il un parking à proximité de vos locaux ?
1.1.3	Ya-t-il un arrêt de transport en commun à proximité de vos locaux ?
1.1.4	Vos locaux sont-ils accessibles aux personnes à mobilité réduite ?
<b>1.2 Visites de conformité/sécurité</b>	
1.2.1	Avez-vous réalisé les visites de la commission de sécurité sur vos différents sites ?
1.2.2	Si oui*, ces visites se sont-elles déroulées il y a moins de cinq ans ?
1.2.3	Si oui*, les avis ont-ils été favorables ?
<b>1.3 Formation accueil</b>	
1.3.1	Des formations spécifiques pour les personnels d'accueil ont-elles été organisées sur l'agressivité des publics ?
2. Organisation et fonctionnement	
2.1	Participez-vous ou êtes-vous adhérent à un groupement professionnel local et/ou national?
2.2	Multiactivités / comptabilité analytique
2.3	La personne morale gestionnaire du service gère-t-elle aussi des dispositifs d'hébergements ou de services à domicile ? Si vous gérez plusieurs activités (en plus de MJPM), avez-vous une comptabilité analytique par activité ?
2.4	Les membres du Conseil d'Administration ont-ils fait une déclaration publique d'intérêt ?
2.5	Avez-vous établi un Document Unique de Délégation?
2.6	Votre Document Unique de Délégation est-il à jour ? A quelle date ?
2.7	Votre Règlement de fonctionnement est-il à jour ? A quelle date ?
2.8	Votre plan de formation continu permet-il une actualisation des connaissances des délégués sur les thématiques de l'accès aux droits?
2.9	Des partenariats avec les institutions (exemple : CPAM, Conseil Départemental, CCASS, CAF, EPSM...) pour des temps d'information/ formation sont-ils formalisés ?
2.10	Le Document Unique d'Evaluation des risques psycho-sociaux (DUERPS) a-t-il été mis en place dans votre structure?
2.11	Les chefs de service sont-ils titulaires du CNC MJPM ?
3. Prise en charge	
3.1	Existe-t-il une modalité collective de participation des usagers? Pourcentage de participation des usagers?
3.2	Les actes juridiques ou autres décisions en lien avec une mesure de protection sont ils directement ou a minima cosignés par un titulaire ou CNC MJPM ou le délégué ?
3.3	Existe-il des documents et procédures sur la gestion des risques en interne (repérage, cartographie des risques...)?
3.4	Existe-t-il un outil qui permette de tracer précisément le suivi social de l'usager (dates de visite, compte rendu des entretiens et échanges) et permet-il d'alerter sur les échéances (ex droit, renouvellement) ?
	Une rubrique permet-elle de renseigner les démarches entreprises et les résultats obtenus dans le cadre de la mise en oeuvre de la mesure?
3.5	Un budget est-il systématiquement élaboré avec la personne protégée?
	Existe-t-il un protocole permettant de formaliser la remise de l'argent de vie et des principaux documents de gestion ?
4. Maitrise des risques institutionnels	
4.1	Avez-vous mis en place une démarche de mise en conformité du RGPD pour la protection des données personnelles
4.2	Les collaborations avec les principaux partenaires sont-elles formalisées ?
	- CPAM ?
	- CAF ?
	- CCAS ?
	- Conseil Départemental ?
	- Autres ?
4.3	Ouvrez-vous systématiquement un compte de gestion avec une unique banque partenaire?
	L'ouverture d'un nouveau compte avec votre banque partenaire est-elle automatiquement associée à d'autres produits achetés pour le majeur (exemple : assurance)?
4.4	Dépassez-vous fréquemment votre plafond de mesures (limite fixée dans votre agrément départemental)?
4.5	Avez-vous le réflexe d'alerter la DDETS/PP de ces dépassements?
4.6	Avez-vous adopté une méthode de classement de vos archives ? de suivi temporel ? de conservations ? de destruction ?
4.7	Le traitement des réclamations et des signalements est-il formalisé ?
	Des procédures sont-elles mises en places (pour le signalement et le suivi) avec :
	- Les DDETS pour les réclamations et évènements graves ou indésirables ?
	- Les ARS et les Conseils Départementaux pour les signalements maltraitance ?
	- Les autorités judiciaires ?
4.8	Comment évaluez-vous la sensibilisation du personnel à la prévention de la maltraitance ?
4.9	Respectez-vous le calendrier réglementaire des évaluations internes et externes?
5. DIPM	
5.1	Le DIPM est-il réalisé systématiquement à l'ouverture de la mesure?
5.2	Le DIPM est-il transmis systématiquement au juge?
5.3	Une actualisation formelle du DIPM a-t-elle été réalisée?
5.4	Une actualisation annuelle du DIPM avec compte de gestion est-elle réalisée?
5.5	Une actualisation formelle, mais non annuelle a-t-elle été réalisée?

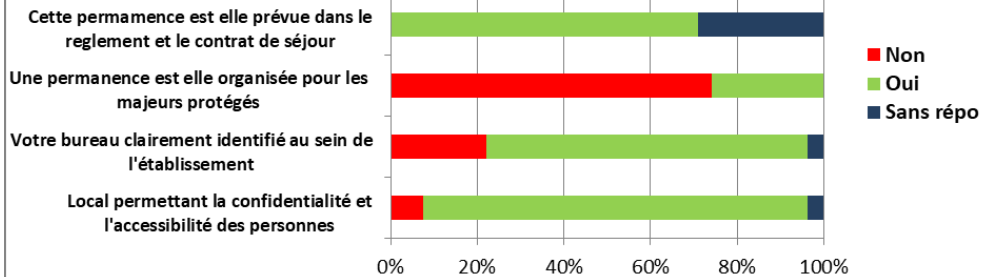
## RESULTATS DE L'ENQUÊTE MJPM 2021

### Fiche 3A- Mandataires Préposés

Synthèse de l'analyse globale des risques liés à l'activité MJPM des préposés d'établissement (27/47)

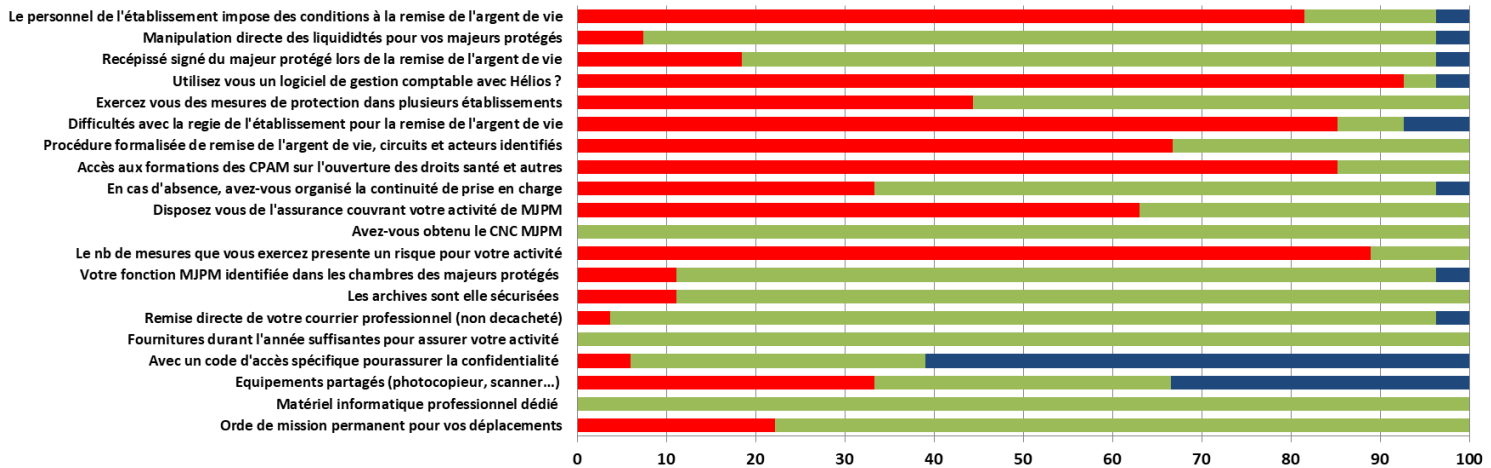


### 1. Installation



### 2. Organisation et formation

■ Non ■ Oui ■ Sans réponse



# 57 %

27 répondants  
pour 47 préposés

# 89 %

des préposés répondants estiment  
que le nombre de mesures  
exercées ne constitue pas un risque  
pour leur activité

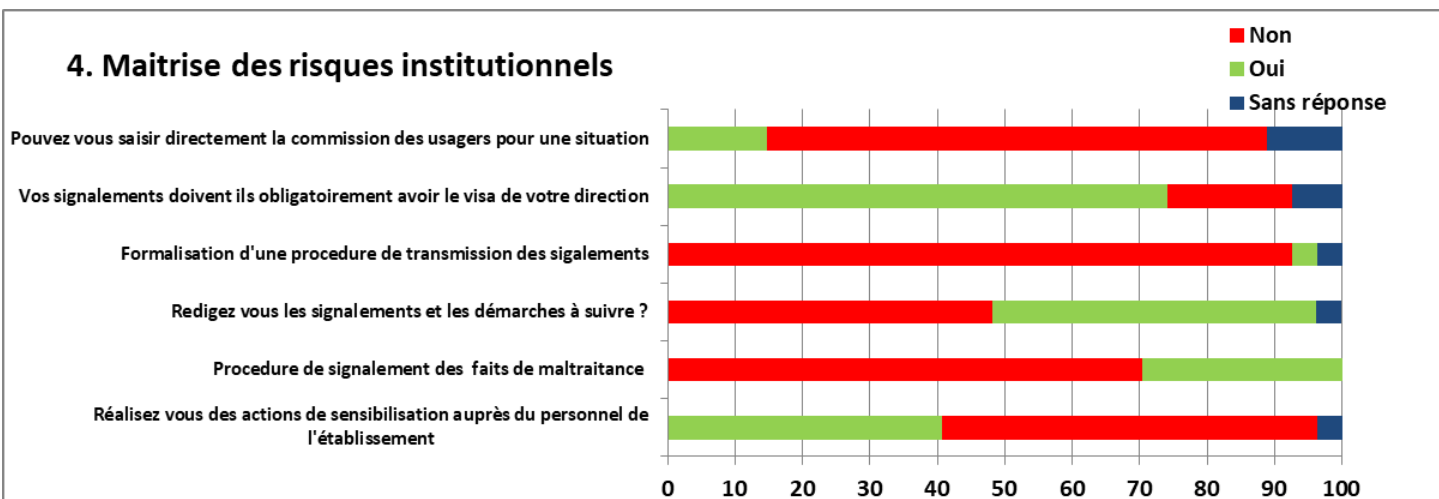
# 26 %

des préposés répondants  
organisent des  
permanence au sein de  
leur établissement

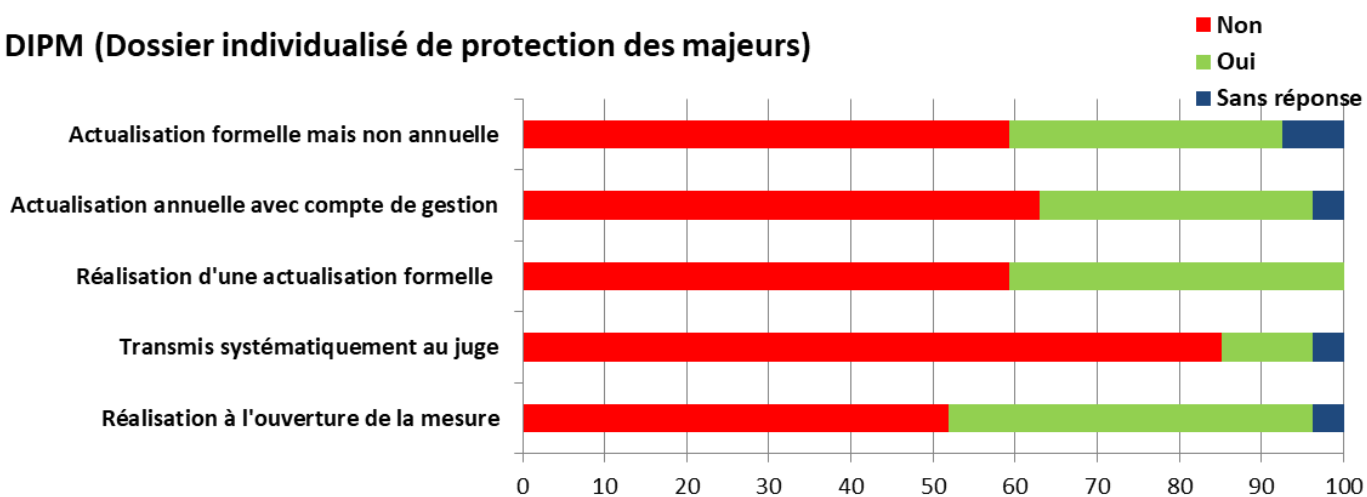
# RESULTATS DE L'ENQUÊTE MJPM 2021

## Fiche 3B- Mandataires Préposés

### 4. Maitrise des risques institutionnels



### 5. DIPM (Dossier individualisé de protection des majeurs)



**44,5 %**

des préposés répondants  
réalisent le DIPM à  
l'ouverture de la mesure

**63 %**

des préposés répondants ne  
réalisent pas d'actualisation  
annuelle du DIPM avec le  
compte de gestion

**93%**

des préposés répondants  
n'ont pas formalisé de  
procédure de transmission  
des signalements

# ENQUÊTE MJPM 2021

## Fiche 3C- Questionnaire Préposés

### 1. Installation

- 1.1 Un local permettant la confidentialité des entretiens est-il accessible aux PMR (personnes à mobilité réduite) ?
- 1.2 Votre bureau est-il clairement identifié au sein de votre établissement?
- 1.3 Si vous souhaitez ajouter des commentaires vous pouvez le faire dans le cadre ci-dessous.
- 1.4 Une permanence est-elle organisée pour les majeurs protégés ?

### 2. Organisation formation

- 2.1 Dans l'exercice de vos missions, disposez-vous d'un ordre de mission permanent pour vos déplacements ?
- 2.2 Le local dans lequel vous exercez dispose-t-il d'un équipement informatique professionnel dédié à l'activité MJPM ?
- 2.3 Si vous disposez d'équipements partagés (photocopieur, scanner,...), ce matériel comporte-t-il, en général, un code d'accès ?
- 2.4 Disposez-vous de suffisamment de fournitures durant l'année pour votre exercice des mesures de protection ?
- 2.5 Le courrier qui vous est destiné dans le cadre des mesures de protection vous est-il bien remis directement (non décacheté) ?
- 2.6 Les archives sont-elles sécurisées ?
- 2.7 Votre fonction de MJPM est-elle identifiée dans les chambres de vos majeurs protégés ?
- 2.8 Estimez-vous que le nombre de mesures que vous exercez présente un risque pour votre activité ?
- 2.9 Avez-vous obtenu le CNC MJPM ?
- 2.10 Avez-vous connaissance et copie de l'assurance qui couvre votre activité MJPM ?
- 2.11 Avez-vous organisé la continuité de prise en charge de vos mesures de protection en cas d'absence de votre part ?
- 2.12 Avez-vous accès à une ou des formations organisées par la CPAM de votre territoire sur les évolutions et l'ouverture de droits santé et autres ?
- 2.14 Avez-vous formalisé un document sur la procédure de remise de l'argent de vie, dans lequel les circuits et les acteurs sont identifiés ?
- 2.15 Rencontrez-vous des difficultés avec la régie de votre établissement pour la remise de l'argent de vie ?
- 2.16 Exercez-vous des mesures de protection dans plusieurs établissements ?
- 2.17 Utilisez-vous un logiciel de gestion compatible avec Hélios ?
- 2.18 Lors de la remise de l'argent de vie, disposez-vous d'un document d'attestation et d'un récépissé avec la signature du majeur protégé ?
- 2.19 Vous est-il arrivé (y compris de manière exceptionnelle) de manipuler directement des liquidités pour vos majeurs protégés ?
- 2.20 Le personnel de l'établissement, personnel éducatif ou personnel de santé, impose-t-il une (ou plusieurs) condition(s) à la remise d'une partie (ou de la totalité) de l'argent de vie ?

### 3. Risques institutionnels

- 3.1 Dispensez-vous des actions de sensibilisation sur la protection juridique des majeurs auprès des personnels de votre établissement ?
- 3.2 Avez-vous un document de procédure spécifique sur le signalement des faits de maltraitance de vos majeurs protégés ?
- 3.3 Rédigez-vous le signalement et les démarches à suivre ?
- 3.4 Avez-vous formalisé une procédure de transmission de vos signalements auprès de la Justice, du Conseil Départemental, de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et de la DDETS ?
- 3.5 Vos signalements doivent-ils obligatoirement avoir le visa de votre direction ?
- 3.6 Si vous exercez en établissement de santé, pouvez-vous directement saisir la commission des usagers quant à une situation concernant un majeur protégé ?
- 3.7 Pouvez-vous directement saisir les personnes qualifiées de votre département quant à une situation concernant un majeur protégé ?

### 4. DIPM

- 3.1 Le DIPM est-il réalisé systématiquement à l'ouverture de la mesure ?
- 3.2 Si vous souhaitez ajouter des commentaires vous pouvez le faire dans le cadre ci-dessous.
- 3.3 Le DIPM est-il transmis systématiquement au juge ?
- 3.4 Une actualisation formelle du DIPM a-t-elle été réalisée ?
- 3.5 Une actualisation annuelle du DIPM avec compte de gestion est-elle réalisée ?
- 3.6 Une actualisation formelle, mais non annuelle a-t-elle été réalisée ?



# **ANALYSE DES RISQUES** **liés à l'activité des Mandataires** **judiciaires à la protection des majeurs** **région HAUTS DE FRANCE**

Ce document présente la synthèse de l'analyse des risques liés à l'activité des MJPM de la région Hauts de France pour l'année 2021.

Cet outil d'autoévaluation et d'analyse des risques, permet de développer une approche objectivée de la maîtrise des risques sur la protection juridique des majeurs. Il est un outil d'aide à l'amélioration des pratiques professionnelles. Il permet enfin de repérer les risques liés à l'activité des MJPM et de les anticiper pour y remédier.

## **Rappel du cadre juridique :**

- Loi n° 2007-308 du 5 mars 2007, portant réforme de la protection juridique des majeurs
- CASF pour le contrôle des services MJPM, art. L.313-13 et suivants, contrôle des mandataires individuels et des préposés d'établissements médico-sociaux : art. L.472-10.

## **Les objectifs poursuivis :**

- Réaliser une enquête régionale au moyen de l'outil national d'analyse des risques permettant une autoévaluation de l'ensemble des MJPM sur leurs pratiques professionnelles.
- Identifier les risques liés aux insuffisances dans l'application des dispositions du CASF relatives aux conditions et modalités d'exercice de la protection des personnes, aux conditions d'organisation et de fonctionnement de l'activité tutélaire et au respect des droits des majeurs protégés (risques de négligence, de maltraitance...)
- S'appuyer sur ces résultats, et au vu des éléments de risques diagnostiqués, venir contribuer aux critères de priorisation du programme régional et départementale des contrôles MJPM.

## **Modalités de mise en œuvre :**

Sur la base d'un outil de repérage des risques, élaboré par un groupe de travail national, auquel ont participé des représentants de l'ensemble des professionnels du secteur, cette analyse des risques a été réalisée par la MRIICE (Mission régionale et interdépartementale inspection, contrôle, enquête) avec l'appui du service SAIPP de la DREETS Hauts de France de octobre à décembre 2021.

La MRIICE a lancé cette enquête en octobre 2021, après adaptation du questionnaire pour chaque catégorie de professionnels, en vue de la réalisation d'une enquête en ligne, avec l'outil SOLEN de la DREETS, respectant les prérequis de conformité au RGPD.